



EXPERT-COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

CENTRE SOCIAL APMV

Association régie par la loi du 1er juillet 1901

4 rue Edouard Herriot
91300 MASSY

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2010

83-85, boulevard de Charonne ■ 75011 PARIS ■ Tél : 01 400 954 54 ■ Fax : 01 400 954 56
E-mail : paris@groupefcn.com ■ Web : www.groupefcn.com

Société anonyme au Capital de 10.534.400 Euros ■ Siège social : 45, rue des Moissons, 51100 Reims ■ RCS Reims 337 080 089 ■ APE 6920Z
Société d'Experts-Comptables inscrite au Tableau de l'Ordre de la Région de Champagne
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie Régionale de Reims
Membre de MGJ, Association Internationale d'Experts-Comptables ■ Société référencée au PCAOB

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2010**

CENTRE SOCIAL APMV
4 rue Edouard Herriot
91300 MASSY

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- ✘ Le contrôle des comptes annuels de l'association Centre Social APMV, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ✘ la justification de nos appréciations,
- ✘ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiants des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 3 mai 2011

FCN

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrick VICENS', is written over a printed name and title. The signature is stylized and somewhat abstract.

Patrick VICENS
Associé



COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2010

CENTRE SOCIAL APMV
4 rue Edouard Herriot
91300 MASSY

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE

CENTRE SOCIAL-APMV

Edition du : 01/01/2010 au 31/12/2010

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)	11 611	14 192
Achats d'approvisionnement	9 002	8 994	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	216 178	242 161	Subventions d'exploitation	270 558	280 955
Impôts, taxes et versements assimilés	777	641	Autres produits	3 734	3 720
Rémunération du personnel	37 287	34 892	Produits financiers	1 267	1 635
Charges sociales	15 128	13 579			
Dotations aux amortissements	3 000	4 897			
Dotations aux provisions	1 945	3 433			
Autres charges	197	189			
Charges financières					
TOTAL (I)	283 514	308 787	TOTAL (I)	287 170	300 501
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)			PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	283 514	308 787	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	287 170	300 501
BENEFICE OU PERTE	3 656	(8 286)			
TOTAL GENERAL	287 170	300 501	TOTAL GENERAL	287 170	300 501

BILAN SYNTHETIQUE

CENTRE SOCIAL-APMV

Edition du : 01/01/2010 au 31/12/2010

Soldes N-1 de l'exercice

Avec brouillard

Hors simulation

ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :							
Immobilisations incorporelles					Capitaux propres		
- Fonds commercial					Capital		
- Autres					Ecart de réévaluation		
Immobilisations corporelles	20 332	15 707	4 625	6 158	Réserves :		
Immobilisations financières					- Réserve légale		
TOTAL I	20 332	15 707	4 625	6 158	- Réserves réglementées		
					- Autres	120 609	128 895
Actif circulant :					Report à nouveau		
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 656	(8 286)
Marchandises					Provisions réglementées		
Avances et acomptes versés sur commandes	1 734		1 734		TOTAL I	124 265	120 609
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	13 420	11 475
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	16 378		16 378	14 016	Emprunts et dettes assimilées		
Valeurs mobilières de placement					Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	192 590		192 590	194 033	Fournisseurs et comptes rattachés	21 556	4 773
Caisse	223		223	404	Autres	17 159	46 327
TOTAL II	210 924		210 924	208 453	TOTAL III	38 715	51 100
Charges constatées d'avance (III)	1 385		1 385	1 764	Produits constatés d'avance (IV)	40 534	33 191
TOTAL GENERAL (I+II+III)	232 642	15 707	216 934	216 375	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	216 934	216 375

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2010

Le bilan de l'exercice clos le 31/12/2010 présente un total s'élevant à 216 934 euros. Le compte de résultat de l'exercice présente un total de 287 170 euros. Le résultat de l'exercice 2010 s'élève à 3 656 euros.

1) Faits caractéristiques de l'exercice

Il n'y a pas d'éléments caractéristiques de l'exercice à signaler

2) Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base et en référence au règlement CRC 99-01 relatif au plan comptable général :

Continuité de l'exploitation,
Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
Indépendance des exercices

Et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

3) Explications sur certains postes du bilan

3.1 Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisitions des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les acquisitions de l'exercice s'élèvent à 1 467 euros correspondant à du matériel informatique et des agencements.

3.2 Amortissements et immobilisations

Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens.

Les matériels et agencements sont amortis sur une durée de 3 à 10 ans.

Le mobilier est amorti sur 7 ans.

Le matériel de bureau est amorti sur 3 ans.

3.3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3.4 Produits constatés d'avance

Les subventions reçues en 2010 mais qui concernent pour partie l'exercice 2011 sont constatées au passif du bilan dans le poste produits constatés d'avance. Ce poste s'élève à 40 534 euros au 31 décembre 2010.

4) Explications sur certains postes du compte de résultat

4.1 Comptes de produits

Les produits de l'exercice sont constitués de la participation des usagers aux activités, des cotisations des membres, des subventions reçues pour le financement des activités de l'association qui représentent l'essentiel des ressources de l'Association.

4.2 Comptes de charges

Les charges de l'association sont pour l'essentiel constituées des achats et dépenses nécessaires à la réalisation des activités de l'association, des frais généraux, de mise à disposition de personnel d'animation et de Direction de l'association, des salaires, impôts et taxes et charges sociales.